

AR_2022_111

ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ASSOCIATION DU GRILLON BUISSONNIER

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L.113-2 ;

Vu la demande en date du **17 octobre 2022** par laquelle **Mme LUCHARD Nathalie, présidente de l'association du Grillon Buissonnier** sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public suivant : Un partie de l'Esplanade Jean Moulin et le Parc des Cèdres le **Dimanche 23 Octobre 2022 de 11H00 à 18H00.**

ARRETE

Article 1er : Mme LUCHARD Nathalie est autorisée à occuper une partie de l'Esplanade Jean Moulin ainsi que le Parc des Cèdres en vue de l'organisation d'une chasse aux bonbons et un goûter pour les enfants à l'occasion d'une fête pour Halloween.

Article 2 : La présente autorisation est accordée le pour le **Dimanche 23 Octobre 2022 de 11H00 à 18H00.**

Article 3 : Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à respecter et faire respecter la tranquillité du voisinage.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Mallemoisson fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : La secrétaire de mairie, le Commandant de la Brigade de gendarmerie, ainsi que les agents habilités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le...21.10.22

Fait à Mallemoisson, le 17 Octobre 2022

Signature de l'intéressée



Le Maire, Jean-Paul COMTE

